

Aargau

Bahnhofstrasse 8
5000 Aarau
T 062 835 52 70
ag.ch

Appenzell Ausserrhodens

Kasernenstrasse 17
9102 Herisau
T 071 353 64 56
ar.ch

Appenzell Innerrhodens

Marktgasse 2
9050 Appenzell
T 071 788 95 23
ai.ch

Basel-Landschaft

Schlossstrasse 1
4133 Pratteln
T 061 552 51 61
baseland.ch

Basel-Stadt

Klybeckstrasse 15
4002 Basel
T 061 267 58 61
sozialhilfe.bs.ch

Bern / Berne

Effingerstrasse 55
3008 Bern
T 031 385 18 11
kkf-oca.ch

Freiburg/Fribourg

Route du Petit-Moncor 1a
1752 Villars-sur-Glâne
T 026 425 41 63
ors-group.org/ors-ch-de

Genève/Genf

9, route des Acacias
1211 Genève 4
T 022 304 04 70
croix-rouge-ge.ch

Glarus

Rain 8
8755 Ennenda
T 055 646 67 83
gl.ch

Graubünden

Grabenstrasse 8
7001 Chur
T 081 257 30 07
gr.ch

Jura

1, rue du 24-Septembre
2800 Delémont
T 032 420 50 00
jura.ch

Luzern

Fruittstrasse 15
6002 Luzern
T 041 228 77 81
migration.lu.ch

Neuchâtel/Neuenburg

Rue Tivoli 28
2002 Neuchâtel
T 032 889 43 08
ne.ch

Nidwalden

Knirigasse 6
6371 Stans
T 041 618 76 23
nw.ch

Obwalden

Bahnhofstrasse 1
6410 Goldau
T 041 859 00 51
caritas.ch

Schaffhausen

Krebsbachstrasse 109
8200 Schaffhausen
T 052 632 71 71
hausderkulturen-sh.ch

Schwyz

Bahnhofstrasse 1
6410 Goldau
T 041 859 00 51
caritas.ch

Solothurn

Riedholzplatz 3
4509 Solothurn
T 032 627 84 36
so.ch

St. Gallen

Oberer Graben 38
9001 St.Gallen
T 058 229 65 09
sg.ch

Thurgau

Multiplex 1
Langfeldstrasse 53a
8510 Frauenfeld
T 058 345 66 55
migrationsamt.tg.ch

Ticino/Tessin

Via Lugano 4
6501 Bellinzona
T 091 814 55 05
ti.ch

Uri

Bahnhofplatz 1
6460 Altdorf
T 041 874 09 80
redcross.ch

Valais/Wallis

Place du Midi 40
1950 Sion
T 027 606 18 95
vs.ch

Vaud/Waadt

Av. de Beaulieu 23
1004 Lausanne
T 021 316 97 55
vd.ch

Zug

Bahnhofstrasse 1
6410 Goldau
T 041 859 00 51
caritas.ch

Zürich

Röntgenstrasse 22
8090 Zürich
T 043 259 52 95
zh.ch

Aide au retour

en faveur des
**victimes de la traite
des êtres humains**

et des **victimes**, au sens
de la loi sur l'aide aux
victimes, **dans le
milieu de la prostitution**

sem.admin.ch
switzerland.iom.int



Une offre d'aide au retour proposée
par le **Secrétariat d'État aux migrations**
en partenariat avec l'Organisation
internationale pour les migrations



L'offre d'aide au retour de la Confédération

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) permet à certains groupes de personnes relevant du domaine des étrangers d'accéder à l'offre d'aide au retour de la Confédération. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) propose, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), une aide au retour spécialisée pour deux de ces groupes de personnes. L'objectif est de soutenir les personnes dépourvues de moyens qui souhaitent rentrer volontairement dans leur pays d'origine ou de provenance (ou dans un pays tiers) lors de leur retour et de leur réintégration.

Qui peut obtenir une aide au retour ?

Cette offre s'adresse aux groupes de personnes suivants :

▶ **Les victimes et témoins de la traite des êtres humains.**

La traite des êtres humains désigne les actes conduisant à l'exploitation d'hommes, de femmes ou d'enfants en violation de leur droit à l'autodétermination. Elle englobe toute forme d'exploitation sexuelle et d'exploitation de la force de travail, de même que le prélèvement d'organes humains. Sont victimes de ce phénomène les personnes qui se retrouvent dans une situation d'exploitation de ce type. Des indices fondés de traite des êtres humains doivent être constatés.

▶ **Les personnes qui ont été victimes d'infractions au sens de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) dans l'exercice de la prostitution et qui souhaitent quitter ce milieu.**

Est victime au sens de la LAVI toute personne qui a subi, du fait d'une infraction, une atteinte directe à son intégrité physique, psychique ou sexuelle (art. 1, al. 1, LAVI). Des indices fondés de l'infraction doivent être constatés.

À qui s'adresser ?

Les personnes concernées peuvent s'adresser au service-conseil cantonal en vue du retour (CVR ; cf. liste des adresses au verso), où elles pourront demander un entretien. Cet entretien est gratuit, confidentiel et sans engagements.

Quelles sont les prestations proposées ?

Le CVR identifie les besoins individuels en matière de retour et de réintégration. Différentes prestations sont proposées, à savoir :

- ▶ un examen, par l'OIM, des possibilités de soutien et de réintégration de l'intéressé dans son pays d'origine ou de provenance ;
- ▶ l'organisation du retour en collaboration avec le canton concerné et swissREPAT/OIM ;
- ▶ une aide financière initiale de 1000 francs par adulte et de 500 francs par mineur ;
- ▶ une aide complémentaire matérielle maximale de 5000 francs par cas pour un projet de réintégration (par ex., logement, création d'entreprise, formation) ;
- ▶ une aide au retour médicale (par ex., médicaments) ;
- ▶ un suivi, par l'OIM ou par une organisation partenaire, après le retour.

Quels sont les points à prendre en compte ?

▶ Le CVR introduit la demande d'aide au retour auprès du SEM. Le service cantonal des migrations est informé de la demande.

▶ Comme la LEI ne prévoit pas la prise en charge des frais de départ par le SEM, le CVR étudie la question du financement.

▶ L'OIM organise l'aide au retour sur place et assure le suivi du processus de réintégration sur mandat du SEM.

▶ Les possibilités de soutien par l'OIM et les offres locales varient selon le pays ou la région de destination.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP
Secrétariat d'État aux migrations SEM

